

ÉVALUATIONS, CCF, BEP : QUELLES ÉVOLUTIONS ?

Le ministère a annoncé la suppression du BEP, la rénovation des CCF et un nouvel équilibre CCF/épreuves ponctuelles. Quelles sont les évolutions à l'étude ?

Donner un cadrage plus clair aux CCF

L'objectif serait d'éviter que le CCF soit parfois transformé en une épreuve ponctuelle ou en une multitude d'évaluations « au fil de l'eau ».

Pistes de travail : publication de directives officielles pour définir le rôle et les conditions de la mise en œuvre des CCF.

Calendrier : à la rentrée 2020 avec mise en place de formations dédiées.

Rééquilibrer CCF et épreuves ponctuelles

Le ministère déclare vouloir rééquilibrer la délivrance des diplômes en réintroduisant plus d'épreuves ponctuelles, mais les premiers projets de textes transforment des CCF en fausses épreuves ponctuelles... La CGT refuse le « tout CCF » qui dégrade les conditions de travail des enseignant·es et casse le cadre national du diplôme. Nous demandons davantage d'épreuves ponctuelles.

Pour la validation du diplôme, la présentation orale du chef-d'œuvre par l'élève fera l'objet d'une évaluation certificative.

Calendrier : ces « nouvelles » modalités entreront en vigueur pour la session 2022 du Bac pro et 2021 du CAP.

Supprimer le Diplôme Intermédiaire (DI)

Depuis 2009 et la mise en place du Bac pro 3 ans, la charge certificative pour les professeur·es de lycées professionnels et les élèves est démentielle. Il est donc nécessaire d'alléger celle-ci. La suppression pure et simple du BEP fait craindre une augmentation des sorties sans diplôme.

Attention ! Cette suppression du DI s'accompagnerait de la mise en place d'épreuves anticipées du Bac pro en 1ère en lettres, histoire-géographie, maths et pour une épreuve professionnelle.



L'avis de la CGT

La CGT est opposée au « tout CCF » et à l'évaluation par compétences car c'est à terme une remise en cause du diplôme. Les diplômes constituent une reconnaissance juridique et ont valeur normative des savoirs et savoirs faire acquis. La CGT soutient le triptyque revendicatif : formation-qualification-salaires. Les salarié·es doivent avoir une formation initiale et continue de qualité, cette formation doit aboutir à un diplôme reconnu partout et par tou·tes avec une grille salariale correspondante et des salaires revalorisés. Tout le contraire de l'employabilité immédiate.

D
I
P
L
O
M
E